portant désignation d'un Coordonnateur-Adjoint du Programme National de Gouvernance (PNG).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution;
- VU la Convention du 03 juillet 1997 signée dans le cadre du projet CMR/97/B01/A/2D/99 relatif à l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la mise en place d'un Programme National de Gouvernance ;
- VU le décret n°92/089 du 04 décembre 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU l'arrêté n°057/CAB/PM du 06 juillet 2015 portant réorganisation du cadre institutionnel du Programme National de Gouvernance ;
- VU le Programme National de Gouvernance approuvé le 29 juin 2000 par le Président de la République, ensemble ses modificatifs et ses documents d'appui subséquents,

DECIDE :

ARTICLE 1er. - Madame **SUME EPIE EYOH**, Avocat au Barreau du Cameroun, est, à compter de la date de signature de la présente décision, désignée Coordonnateur-Adjoint du Programme National de Gouvernance, en remplacement de la Madame Lydia BELLOE BELLE, épouse EFIMBA.

ARTICLE 2.- L'intéressée est prise en charge par le budget du Programme National de Gouvernance et bénéficie en outre des avantages prévus dans le document dudit Programme, signé par le Gouvernement camerounais et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

ARTICLE 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES RÉQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le_0 2-JUIL 2019

te Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

oseph DION NGUTE